

Ecobank

La Banque Panafricaine

Immeuble Al Iman, Avenue de la république
Swift : ECOGNCN
Tél: (224) 631 70 14 34/35
B.P. 5687, Conakry-Guinée



Chèque N° **00000477**

Payez contre ce chèque

Sept millions huit cent

Somme en toutes lettres

quarante mille huit cent

A l'ordre de

Receveur Communal de Natam

A CKy le 23/05/23

GNF # 7.840.800#

Payable à

EGN AGENCE
BELLE-VUE
SWIFT: ECOGNCN

CODE BANQUE 010 CODE GUICHET 004 N° DE COMPTE 010004732001924744 RIB 44

MT SOLUTIONS GUINEE SARLU

SIGNATURE(S)

NE PAS ECRIRE, SIGNER OU APPOSER DE CACHET EN DESSOUS DE CETTE LIGNE

⑈00000477⑈01000⑈0000047⑈32001924744⑈0232408⑈

Recap

service cadastre

*Receve par M^r Kenta
(chef)*

627.20.70.89

664.52.51.98

Conakry ²³/₀₅ - 23

115

MINISTRE DE L'ECONOMIE
 ET DES FINANCES
 DIRECTION GENERALE DU
 PATRIMOINE DE L'ETAT ET DES
 INVESTISSEMENTS PRIVES.
 DIVISION GESTION TECHNIQUE
 DU PATRIMOINE DE L'ETAT
 VILLE DE CONAKRY
 COMMUNE DE MATAM
 SERVICE FINANCIER DU CADASTRE
 N° 006/MEF/DGPEIP/DGTPE/VC/CM/SFC/2023
 TELS : 664 29 85 84/620 05 75 26
 EN REFERENCE AUX DISPOSITIONS:



REPUBLIQUE DE GUINEE
 Travail - Justice - Solidarité

NOTIFICATION DE PAIEMENT DES REDEVANCES
 D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE L'ETAT

Conakry, le 24/02/2023

Du décret N° 99/094/PRG/ SGG du 13 Septembre 1999, portant attribution et organisation du service financier du cadastre, de la conservation foncière et de la gestion du domaine de l'Etat ;

- De l'arrêté conjoint N° 1092/1695/MUHAT/MEFP, portant fixation des barèmes des redevances domaniales, des couts d'aliénation et de location des bâtiments de l'Etat ;
- Du code foncier domaniale de la République de Guinée Titre IV, Chapitre 1 et 3 ;
- Du texte de loi portant code des collectivités locales en République de Guinée, Chapitre III.

Il est notifié à :

Nom et Prénom : M. T Solution
 Activités exercées : Commerce
 Quartier de résidence : Sobak Laseboungi
 Du paiement de : # 7.848.800 GNF, de redevance d'occupation privative du domaine de l'Etat.

Mode d'évaluation

Superficie (m ²)	Tarif (GNF)/m ²	Montant (GNF)
# 135 #	« 58 080 »	# 7.840.800 #

Rappel :

1. La présente notification n'est ni moins, ni plus qu'un acte d'information financière ;
2. Elle n'équivaut pas juridiquement à une autorisation d'occupation ;
3. Elle est déposée à l'occupant afin qu'il s'acquitte de son obligation en payant le montant retenu à sa charge auprès du chef de service de la commune dans un délai de 72 heures, ou vous serez exposé d'une pénalité de 25% du montant dû.

NB : # 7.840.800 # GNF) payable au compte du receveur central du trésor sous le N° 001190201100013610 ou par ordre de virement du même nom.

M² Keita (chef)
 622-20-70-89
 664-52-51-88



20/02/23
 03
 610.64-64-55